



Installations électriques

Pourquoi contrôler ses installations électriques ?

En France, la vérification annuelle des installations électriques est obligatoire pour la sécurité des personnes et des biens, conformément au code du travail (décret du 14/11/1988).

Les sinistres incendie ou début de sinistres suite à dommages électriques (première cause d'incendie en France) et les risques d'électrisation restent fréquents.



“10 à 20 % des PME/PMI répondent partiellement aux aspects réglementaires.”

Ces risques peuvent être minimisés par quelques mesures, notamment :

- une installation électrique conforme aux normes d'installations en vigueur
- un matériel adapté (câble, coupure automatique, matériels pour atmosphère explosive,...)
- une bonne aération de vos armoires électriques
- un nettoyage régulier de vos installations (limiter accumulation des poussières et dépôts graisseux)
- une formation du personnel mettant en œuvre ou non des courants électriques et travaillant à proximité d'installations électriques (tableau, armoire).



En matière d'assurance et après analyse de votre risque, le certificat Q18, constatant la vérification annuelle de votre installation par un organisme qualifié, peut être demandée.